

Comité syndical du 19 mai 2015

DELIBERATION N° 2015-05-24
Décisions modificatives n°1 au Budget primitif 2015

Nombre de membres 85			L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai à quatorze heures, l'assemblée délibérante, légalement convoquée par le Président le treize mai deux mille quinze, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la Langue Corse, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
85	44	51	

Présents :

Titulaires :

Mesdames: ALBERTINI-COLONNA Nicolette, CIAVAGLINI Joëlle, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTI Jeanine, SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, BENIGNI Isabelle, LABERTRANDIE Anne, COUDERT Antoinette,

Messieurs: GIORDANI Jean-Pierre, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoan, LACOMBE Xavier, SBRAGGIA Stéphane, TATTI François, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, VALERY Jean-Noël, GIANNI Don Georges, GUIDONI Pierre, ACQUAVIVA François-Xavier, PAJANACCI Jean, GIORGI François, POLI Xavier, SINDALI Antoine, BRUZI Benoit, VIVONI Ange-Pierre, LIONS Paul, GIFFON Jean-Baptiste, ALFONSI Jean, MASSIANI Jean-Louis, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude,

Suppléants:

Mesdames: GIAMARCHI Marie-Dominique, SANGES Véronique, SEVEON Françoise,

Messieurs: VINCIGGUERRA Jean-Hyacinthe, NAVARRI Jean-Pierre, CASTELLOTTI François, ORSINI Antoine, BERNARDI François

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur POGGIALE Pierre-Jean à LACOMBE Xavier,
Madame SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette à FERRARA Jean-Jacques,
Monsieur SARROLA Alexandre à Madame SOTTY Marie-Laurence,
Madame BATTISTINI Serena à ALFONSI Jean,
Monsieur ARMANET Guy à Madame BENIGNI Isabelle
Monsieur PERENEY Jean à PAJANACCI Jean,
Monsieur GRAZIANI Frédéric à GIORGI François,

Absents :

Mesdames : COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BIANCARELLI Gaby, NATALI Anne-Marie

Messieurs: CESARI Louis, MARTINETTI Achille, NICOLAI Jean-Marc, OLMETA Claudy, LUCIANI Pierre-Paul, BIANCUCCHI Jean-Baptiste, CAU Pierre-Louis DOMINICI François, BIANCAMARIA Fabien, FERRANDI Etienne, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine Mathieu, VOGLIMACCI Charles Noël, SIMEONI Gilles, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, GUGLIELMACCI Pancrace, SEITE Jean-Marie, MARCELLESI Pierre, NICOLINI Ange, POLI Antoine, CASTELLI Yannick, ORABONA Vincent, LECCIA Pascal, GANDOLFI SCHEIDT Sauveur, SANDRI Francescu, MOSCONI François.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 16/06/2015
et de la publication de l'acte le: 16/06/2015



Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20150519-2015-05-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2015
Date de réception préfecture : 16/06/2015

DELIBERATION 2015-05-24 : Décisions modificatives n°1 au Budget primitif 2015

Le Vice-Président expose:

Afin de prendre en compte notamment l'affectation des résultats et les restes à réaliser 2014, ainsi que les régularisations demandées par le Trésor Public, M. le Vice-président propose d'inscrire les crédits suivants au Budget primitif 2015 :

Dépenses Fonctionnement				Recettes Fonctionnement			
Article		Montant	Origine	Article		Montant	Origine
66112	ICNE	+ 64 157,00		002	Résultat reporté	+ 766 217,00	Aff résultat
678	Autres charges except	+ 547 295,00		7478	Autres groupements	+ 200 000,00	
611	Prestations de service	+ 354 765,00					
Total		+ 966 217,00		Total		+ 966 217,00	

Dépenses Investissement				Recettes Investissement			
Article		Montant	Origine	Article		Montant	Origine
2315	Immobilisations en cours	+ 31065,00	20081 RAR	001	Solde reporté	+ 490981,00	Aff résultat
2031	Frais d'études	+ 80775,00	20082 RAR	1321	Subvention	+ 21000,00	20081 RAR
2158	Autres immobilisations	+ 18939,00	20082 RAR	1322	Subvention	+ 31500,00	20081 RAR
2184	Mobilier	+ 39282,00	20084 RAR	1327	Subvention	+ 180000,00	20081 RAR
2158	Autres immobilisations	+ 1660339,00	20085 RAR	1321	Subvention	+ 579578,00	20082 RAR
2315	Immobilisations en cours	+ 568947,00	20085 RAR	1322	Subvention	+ 3375,00	20082 RAR
2031	Frais d'études	+ 32682,00	20086 RAR	1321	Subvention	+ 1147476,00	20085 RAR
2111	Terrains nus	+ 35000,00	20086 RAR	1322	Subvention	+ 432842,00	20085 RAR
2158	Immobilisations en cours	+ 2474,00	20086 RAR	1321	Subvention	+ 233328,00	20086 RAR
2031	Frais d'études	+ 43145,00	20128 RAR	1322	Subvention	+ 100372,00	20086 RAR
2031	Frais d'études	+ 153,00	20081	1321	Subvention	+ 44000,00	20087 RAR
2158	Autres immobilisations	+ 77804,00	20081	1322	Subvention	+ 24502,00	20087 RAR
2182	Matériel de transport	+ 7256,00	20083	1321	Subvention	+ 20511,00	20085
21571	Matériel roulant	+ 20006,00	20083	1322	Subvention	+ 11359,00	20085
2033	Frais d'insertion	+ 305,00	20083	1321	Subvention	+ 48604,00	20085
2184	Mobilier	+ 15130,00	20084	1321	Subvention	+ 85846,00	20086
2183	Matériel informatique	+ 3431,00	20084				
205	Logiciels	+ 2996,00	20084				
2315	Immobilisations en cours	+ 203074,00	20086				
2158	Autres immobilisations	+ 30835,00	20086				
2111	Terrains nus	+ 40000,00	20086				
2158	Autres immobilisations	+ 394066,00	20082				
238	Avances et acomptes	+ 12060,00	20082				
2158	Autres immobilisations	+ 13664,00	20107				
2031	Frais d'études	+ 5940,00	20128				
21538	Autres réseaux	+ 154,00	20128				
21318	Autres bâtiments publics	+ 78538,00	20128				
2158	Autres immobilisations	+ 37214,00	20149				
Total		+ 3 455 274,00		Total		+ 3 455 274,00	

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20150519-2015-05-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2015
Date de réception préfecture : 16/06/2015

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-1 et L5211-10,
VU la délibération n°2015-02-02 du 02 février 2015 portant Budget primitif 2015,
VU la délibération n°2015-05-22 du 19 mai 2015 portant affectation des résultats 2014,
VU la délibération n°2015-05-23 du 19 mai 2015 portant approbation des restes à réaliser 2014,

Ouïe le rapport de Monsieur Xavier POLI, Vice-président,

A l'unanimité:

- Autorise Monsieur le Président à inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au budget 2015,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20150519-2015-05-24-DE
Date de télétransmission : 16/06/2015
Date de réception préfecture : 16/06/2015